

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2015**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mille quinze, le vendredi onze décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de Pornic, s'est réuni à la Salle du Conseil au Relais Saint Gilles à Pornic, en session ordinaire, sous la Présidence de M. BRARD, Maire.

Présents : M. Jean-Michel BRARD, Maire, Mmes et MM. Claire HUGUES, Christiane VAN GOETHEM, Fabrice FERLAY, Paul-Eric FILY, Brigitte DIERICX-LAIGLE, Edgard BARBE, Marie-Laure BAYLE, Joël HERBIN, Martine BERNIER, Isabelle RONDINEAU, Patrick PRIN, Nathalie ADALID, Léandre BACONNAIS, Samuel CHEREL, Hélène CLENET, Nicolas ENGELSTIEN, Céline ERIEU, Philippe GAUTREAU, Violaine GODEFROY, Jérôme HUET, Yvonnick KERBORIOU-PLAIRE, Jacky LAMBERT, Valérie LEGER, Bastien REGNIER, Virginie RINGEARD, Charles SIBIRIL.

Pouvoirs : M. Alain MILSANT à M. le Maire, M^{me} Claude ROUZIOU à M^{me} Claire HUGUES, M^{me} Nathalie ROLLAND à M. Yvonnick KERBORIOU, M^{me} Jenovefa PENN à M. Nicolas ENGELSTEIN, M^{me} Catherine DANNEVALD à M. Charles SIBIRIL.

Secrétaire de séance : M. Bastien REGNIER

Conseillers en exercice : **32** - Présents : **27** - Pouvoirs : **5** - Votants : **32** - Majorité absolue : **17**

**Démission d'un Conseiller Municipal**

Par courrier reçu le 24 novembre dernier, M^{me} Sophie de Saint Amour a présenté sa démission du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire a interrogé le candidat suivant inscrit sur la liste du groupe "Ensemble et Autrement" qui a refusé de siéger, il est donc dans l'attente de la réponse du candidat suivant.

I – FINANCES**1 - Budget Primitif 2016 - Budget général**

Le budget primitif 2016 du budget principal est conforme aux orientations budgétaires, présentées lors du Conseil Municipal du 13 novembre dernier.

a) Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'élève à 16 932 000 € en dépenses réelles et à 19 980 000 € en recettes réelles.

Compte tenu des opérations d'ordre, notamment les dotations aux amortissements (860 000 €), le virement à la section d'investissement se situe à 2 188 000 €.

b) Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 9 420 000 € dont 4 500 000 € de dépenses d'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 du budget principal (section de fonctionnement et section d'investissement par chapitre).

Adopté par 25 voix pour, 6 abstentions

(M. Baconnais, M^{me} Clénet, M^{me} Dannevald, M^{me} Eriéu, M. Lambert, M. Sibiril)
et **1 contre** (M. Gautreau)

2 -Taux des trois taxes 2016 de la fiscalité locale

Il est proposé de diminuer les taux des trois taxes en 2016 de 1 % comme indiqué ci-dessous :

	2015	2016
Taxe habitation	20,30%	20,10%
Taxe foncier bâti	14,17%	14,03%
Taxe foncier non bâti	43,87%	43,43%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les trois taxes pour 2016 suivant le tableau ci-dessus.

Adopté par 25 voix pour, 6 contre

(M. Baconnais, M^{me} Clénet, M^{me} Dannevald, M^{me} Eriéu, M. Lambert, M. Sibiril)
et **1 abstention** (M. Gautreau)

3 - Tarifs communaux 2016

Il est proposé, pour 2016, de revaloriser les tarifs communaux en moyenne de 2 % en ajustant avec les arrondis. Certains tarifs (médiathèque, cybercentre, salles, cimetières....) ont fait l'objet d'une refonte pour davantage de cohérence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs communaux pour 2016.

Adopté par 25 voix pour, 7 abstentions

(M. Baconnais, M^{me} Clénet, M^{me} Dannevald, M^{me} Eribeau, M. Lambert, M. Sibiril, M. Gautreau)

4 - Souscription d'une ligne de trésorerie

Après analyse des offres reçues, il est décidé de retenir la proposition du Crédit Mutuel à savoir une mise à disposition des fonds calculés sur l'EURIBOR 3 mois moyenne mensuelle majoré de 1,20 % (soit 1,20 % au regard des taux de novembre 2015).

Une commission d'engagement de 400 € et une commission de non-engagement de 750 € sont sollicitées, après négociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de souscrire une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès du Crédit Mutuel, indexée sur l'EURIBOR 3 mois moyenne mensuelle, majoré de 1,20 %.

M. Herbin et M. Sibiril étant sortis, le nombre de votants est de 30

Adopté à l'unanimité

5 - Taxe forfaitaire sur les cessions de terrains devenus constructibles

Depuis le 1^{er} janvier 2007 les communes ont la possibilité d'instituer une taxe forfaitaire sur les cessions de terrains devenus constructibles depuis moins de 18 ans.

Cette taxe, due par le vendeur, s'applique aux cessions réalisées par les personnes physiques et les sociétés et groupements ayant généré une plus-value donnant lieu à taxation ou prélèvement.

La taxe est calculée sur le prix de cession du terrain diminué du prix d'acquisition figurant dans les actes, actualisé en fonction du dernier indice des prix à la consommation.

Elle s'applique le premier jour du troisième mois qui suit la délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **INSTITUE** sur le territoire de la commune la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

- **CHARGE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué de l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 26 voix pour, 6 abstentions

(M. Baconnais, M^{me} Clénet, M^{me} Dannevald, M^{me} Eribeau, M. Lambert, M. Sibiril)

6 - Demande de Subvention - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 (DETR)

Dans le cadre de son programme de travaux d'investissement, la Ville de Pornic envisage de réaliser en 2016 :

- des travaux de rénovation dans l'école Kerlor comprenant le changement des chaudières existantes ainsi que l'insonorisation du réfectoire pour un montant estimé de 154 000 € HT,
- des travaux de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville pour les personnes à mobilité réduite pour un montant estimé de 109 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour ces deux opérations et ce au taux le plus élevé.

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de différents partenaires (Département, Région, État,...) l'ensemble des subventions susceptibles d'être octroyées à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

7 - Convention de gestion de réalisation d'un nouvel itinéraire Vélocéan - Vélodyssée sur le territoire de la commune de Pornic

Le Département de Loire Atlantique a décidé de mettre en œuvre un nouvel itinéraire de Vélocéan - Vélodyssée sur sa section entre Saint Michel Chef Chef et Pornic afin de le positionner plus à proximité du littoral.

Sur le territoire de Pornic, cette liaison emprunterait un chemin à créer au niveau de la Cornillais en direction de la Plage du Portmain. A cet endroit, une voie verte serait créée par le parking du Portmain pour rejoindre le chemin de la Gilardière.

Ces aménagements nécessitant des travaux de création et de confortement de différents chemins, il est sollicité des communes une participation à hauteur de 10 % du montant des travaux.

Pour Pornic, cette participation est estimée à 17 417 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention de gestion et d'entretien de l'itinéraire.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à venir.

Adopté à l'unanimité

II – BILAN ANNUEL

1 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Année 2014

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport sur la qualité de l'eau établi pour l'année 2014.

III - VIE ASSOCIATIVE

1 - Aide aux associations sur les chèques restaurant 2014 non utilisés

Conformément à la législation et à la convention conclue lors de la mise en place des chèques restaurant alloués au personnel communal, la Société SODEXO a versé à la Ville la somme de 715,64 € pour les chèques restaurant 2014 non consommés.

Il est proposé de reverser, à due concurrence, cette somme par subvention à l'Amicale du Personnel communal pour 350 € et sous forme d'aide en nature aux Restaurants du Cœur pour 365,64 € (achat de denrées alimentaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 350 € à l'Amicale du Personnel communal et l'octroi d'une aide en nature de 365,64 € aux Restaurants du cœur.

Adopté à l'unanimité

2 - Avance sur la subvention 2016 aux associations.

Il est proposé d'accorder aux associations ci-dessous une avance sur la subvention 2016 de l'ordre de 40 % de celle allouée en 2015 et de 60 % pour le Comité Mi-Carême de part la proximité de la manifestation, soit :

- Association Croissance	98 000 €
- Association Calypso	22 000 €
- Comité Mi-carême	28 000 €
- Association Pornic Basket.....	24 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution d'une avance sur la subvention 2016 aux associations comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs au versement de ces subventions.

Adopté à l'unanimité

IV – URBANISME

1 - Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Baie de Bourgneuf Nord - Avis de la commune

Les communes qui ont été impactées par la tempête Xynthia en 2010 ont été dotées d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL).

Conformément au code de l'environnement, le projet de PPRL est soumis à l'avis des communes comprises dans son périmètre. Les avis émis seront joints au dossier d'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Baie de Bourgneuf Nord.

Adopté à l'unanimité

2 - Appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » - Habitat durable dans la ZAC de La Corbinière

Le Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Retz est lauréat de l'appel à projet du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie intitulé "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte".

Après examen de l'ensemble des projets par le Conseil syndical du SCOT du Pays de Retz, la Ville de Pornic peut bénéficier d'un soutien financier de l'Etat de 10 000 € sur l'opération « Habitat durable au Clion sur Mer » dans le cadre de la future ZAC de La Corbinière.

D'une convention générale signée par le SCOT du Pays de Retz avec le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie découle une convention d'application établie projet par projet, qui fixe les conditions de mobilisation de ces financements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'action proposée pour un financement au titre de l'appel à projet de l'Etat « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte »,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, une subvention de 10 000€,
- **APPROUVE** la convention d'application entre la Ville de Pornic et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à reverser cette subvention à l'aménageur de la ZAC,
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

Adopté par 31 voix pour et 1 abstention (M. Gautreau)

V - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1 - Délégation de Service Public des marchés d'approvisionnement et autres manifestations commerciales du domaine public - Choix du délégataire

Le contrat conclu avec la Société Cordonnier arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Le 4 mai 2015, la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie pour ouvrir les plis contenant les candidatures et a agréé 3 candidats : SOGEMAR, LOMBARD ET GUERRIN, LOISEAU. Suite à l'envoi du dossier de consultation aux trois candidats, la Commission s'est réunie le 23 juillet 2015 et a procédé à l'ouverture des deux plis reçus correspondants aux offres des sociétés SOGEMAR et LOISEAU.

Au vu du résultat des négociations, M. le Maire propose de choisir la société SOGEMAR dont l'offre présente une plus grande qualité et cohérence s'agissant notamment des moyens humains affectés à l'exécution du service et de meilleures propositions en réponse au cahier des charges et notamment la proposition de redevance.

Le contrat proposé à l'approbation du Conseil municipal porte sur une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. Il prévoit une redevance fixe annuelle de 23 000 € et une redevance complémentaire de 70 % du différentiel entre les recettes prévisionnelles de base HT (68 000 €) et celles effectivement perçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le choix de la Société SOGEMAR pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement et autres manifestations commerciales du domaine public de la Ville de Pornic.
- **APPROUVE** le projet de convention de délégation de service public.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

Adopté par 31 voix pour et 1 abstention (M. Gautreau)

2 - Délégation de Service pour l'exploitation d'un restaurant sur la plage du Portmain - Choix du délégataire

Par délibération en date du 24 octobre 2014, le Conseil municipal a autorisé le lancement d'une procédure de consultation de délégation de service public afin d'attribuer un sous-traité pour l'exploitation d'un restaurant sur la plage du Portmain.

Suite aux réunions de la commission de délégation de service public, aucun candidat n'a été admis à présenter une offre et la commission a constaté le caractère infructueux de la procédure.

Par délibération en date du 25 septembre 2015, le Conseil municipal a autorisé le lancement d'une procédure négociée.

Un dossier de consultation a donc été adressé à l'ensemble des candidats qui ont manifesté leur intérêt auprès de la Ville pour l'exploitation du restaurant.

Trois plis ont été reçus et ouverts par la commission de délégation de service public lors de sa réunion du 26 octobre 2015 : M. Bansart, Mme Maillard et M. Moureau/Mme Dargère.

Au vu des négociations menées avec les trois candidats, M. le Maire propose de retenir M. Moureau et Mme Dargère dont l'offre présente une valeur technique supérieure aux autres candidats s'agissant notamment des garanties professionnelles et financières, de la qualité du projet d'aménagement et des installations, de la qualité des prestations proposées, des comptes d'exploitation prévisionnels. Le contrat proposé à l'approbation du conseil municipal porte sur une durée de 7 saisons estivales de 6 mois et prévoit une redevance révisée annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le choix de M. Moureau et Mme Dargère pour la délégation d'un sous-traité d'exploitation d'un restaurant sur la plage du Portmain
- **APPROUVE** le projet de convention de délégation de service public.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

VI - RESSOURCES HUMAINES

1 - Recensement rénové de la population : Rémunération des agents recenseurs

Dans le cadre des opérations du recensement rénové de la population organisées pour 2016, il convient de fixer la rémunération d'un coordonnateur et de trois agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les conditions de rémunération du coordonnateur et des agents recenseurs pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité

2 - Indemnité versée aux étudiants et élèves effectuant un stage dans les services municipaux

Depuis le 1^{er} septembre 2015, le montant mensuel minimum de la gratification de stage à temps complet est fixé à 554,40 € (15 % du plafond horaire de sécurité sociale).

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le versement de l'indemnité minimale règlementaire pour les stages d'une durée supérieure à 45 jours (période consécutive ou non au cours de la même année scolaire) et de maintenir le versement d'une indemnité pour les stages inférieurs à 44 jours aux conditions fixées par délibération du 4 décembre 2009, soit 400 € maximum par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions de stage correspondantes.
- **AUTORISE** le versement d'indemnités aux étudiants accueillis en stage.

Adopté à l'unanimité

3 - Modification du tableau des effectifs

Afin de répondre à l'évolution des carrières des agents municipaux et des besoins au sein des services, il est proposé de modifier le tableau des effectifs par la création et la suppression de postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

VII - DENOMINATIONS DE VOIES

1 - Dénomination de hameau - Les Grandes Gouraudières

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **REPLACE** la dénomination de la partie Nord-Ouest du hameau de La Chalopinière, dite Route de La Chalopinière, en "Les Grandes Gouraudières".

Adopté à l'unanimité

2 - Dénomination de voie - Rue Jules Ferry

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **REPLACE** la dénomination de la rue de Chauvé en rue Jules Ferry pour la section allant des Belles Noës jusqu'au Boismain, à la suite de quoi la dénomination de la voie s'appuiera sur les noms des différents hameaux qu'elle traverse : le Boismain, La Chalopinière, La Brahinière, La Bourrellière, La Tingère, La Lacière et le Pont du Clion.

Adopté à l'unanimité